

Département de la Haute-Vienne Communique de presse du 16 mars 2020

De nouvelles mesures pour faire face au Covid-19

Suite à l'allocution du Premier Ministre ce week-end et par anticipation de la déclaration du Président de la République de ce soir, une cellule de crise s'est tenue ce matin à l'Hôtel du département. Un certain nombre de décisions ont été actées en lien avec le stade 3 de l'épidémie du Covid-19.

- Le Département a activé le niveau 1 de son plan de continuité d'activité. Il liste les missions impératives pour la continuité du service public départemental. Les agents renvoyés chez eux seront destinataires de consignes pour télétravailler si leurs missions s'y prêtent. Les autres sont susceptibles d'être mobilisables sur d'autres missions dépendant de la collectivité. Les personnes à risque sont quant à elles autorisées à rester chez elles depuis le vendredi 13 mars.
- Les structures départementales accueillant du public sont fermées depuis ce week-end (château de Châlucet, piscine de Saint-Pardoux, archives départementales de la Haute-Vienne, Espace Noriac, Chapelle de la Visitation, Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne - Château de Rochechouart, Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne, Centre de la mémoire d'Oradour, Chéops 87). Les manifestations programmées par le Département sont suspendues. Elles seront reprogrammées dans la mesure du possible, comme La Culture au grand jour à l'automne.
- Dans les collèges, l'activité sera minimale et recentrée sur le personnel administratif et l'accueil des enfants des personnels soignant réquisitionnés pour nécessité de service. Les agents seront uniquement mobilisés sur des missions absolument prioritaires, notamment le nettoyage régulier de certains points de contacts lorsqu'il y a une présence humaine.
- Concernant la voirie, les Maisons du Département (MDD) techniques sont fermées. Les agents sont confinés chez eux. Une astreinte est cependant maintenue en cas d'accident de la route, chute d'arbre etc. Concernant les MDD sociales, l'accueil libre sera fermé mais les MDD restent ouvertes sur rendez-vous pour les cas les plus urgents. Un numéro de téléphone sera communiqué pour le suivi des dossiers. Toutes les missions sociales ayant un caractère d'urgence seront traitées (PMI, ASE, PA, PH...). Les mairies ont été informées de ces modalités exceptionnelles dans la journée ou devraient l'être incessamment.

- Les services de la protection de l'enfance, le Centre départemental de l'enfance et de la famille et les Maisons à caractère social restent ouvertes. Les visites dans les familles le week-end sont suspendues. La présence en continu des enfants nécessitera des renforts de personnels.
- Les modalités de fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) font l'objet d'une vigilance particulière. Il convient en priorité de limiter les risques d'exposition au virus des personnes en situation de handicap, dont l'état de santé les rend plus fragiles et vulnérables. Il convient également d'assurer une continuité de service auprès des personnes en situation de handicap pour éviter toute situation de ruptures de droits. En conséquence, l'accueil physique à la MDPH est suspendu. Un accueil téléphonique renforcé est mis en place.
- Les services comptabilité et informatique sont des missions jugées impératives. Le premier réglera les factures au fur et à mesure qu'elles se présenteront et permettra aux entreprises d'être payées. Le second permettra aux mesures de télétravail d'avoir lieu tout en assurant aux collèges une assistance à distance.
- Les chantiers sur les sites du Département sont maintenus mais devraient s'arrêter au fur et à mesure des annonces de la fédération des BTP et des consignes du gouvernement.
- L'accueil à l'Hôtel du Département sera encore possible mais les personnes devront signaler leur présence par téléphone afin qu'elles puissent être accueillies. Les mineurs non accompagnés seront toujours pris en charge.

Ces mesures sont mise en œuvre à partir d'aujourd'hui et seront réévaluées selon l'évolution de la situation. Le cœur d'action du Conseil départemental est la solidarité et sa volonté est de tout mettre en œuvre afin que les plus fragiles ne soient pas pénalisés davantage dans ce contexte inédit.

Cette crise sanitaire va profondément bouleverser nos vies et et c'est dans un souci de préservation de celles-ci que nous devons nous organiser pour faire face collectivement.

Contact presse :

Mégane Lépine Service communication 05 44 00 12 41